

PRP Consulting Prévention des risques professionnels	PROGRAMME DE FORMATION	Référence	DO-PF
		Indice	C
		Date	05/09/2022
		Page	1 / 1

APPAREILS DE PROTECTION DES VOIES RESPIRATOIRES (APVR)

Version 02 du 11/07/2023

Finalité de la formation :

Permettre au stagiaire d'être capable d'utiliser un appareil de protection des voies respiratoires lorsqu'il est confronté à un risque d'altération de sa santé par inhalation d'un air pollué par des gaz, des vapeurs, des poussières, des aérosols ou d'un air appauvri en oxygène (teneur inférieure à 17% en volume).

Modalité et délai d'accès :

- Une offre de formation sera transmise dans un délai de 2 jours ouvrés après une prise de contact par mail à « contact@prpconsulting.fr » ou par téléphone au « 06 45 58 39 98 ».
- Les inscriptions des participants (ou les modifications des participants) peuvent se faire jusqu'à 2 jours avant le début de la formation.

Public :

Tout travailleur qui dans son activité professionnelle doit, ou est susceptible, de porter un appareil de protection des voies respiratoires.

Formation accessible aux personnes en situation de handicap (PSH) : Merci de se mettre en relation avec le *référé handicap* de PRP Consulting, le cas échéant, pour définir les moyens de compensation nécessaires.

Prérequis :

- Comprendre, savoir lire et écrire le français ;
- Être volontaire
- Présenter une aptitude médicale au poste de travail, prenant en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire

Objectifs :

- Citer les exigences de la réglementation relative au port d'appareils de protection des voies respiratoires
- Lister les différents types d'appareils de protection des voies respiratoires
- Expliquer les caractéristiques techniques de chaque type d'appareil de protection des voies respiratoires
- Connaître les différents éléments composant un appareil de protection des voies respiratoires, si concerné (modèle(s) de l'entreprise)
- Contrôler, utiliser et entretenir correctement un appareil de protection des voies respiratoires
- Rappeler les règles de maintenance et de stockage d'un appareil de protection des voies respiratoires

Contenu :

- CLASSIFICATION :
 - Les appareils filtrants et les appareils isolants
 - Les pièces faciales
 - Les filtres (anti-aérosols / anti-gaz / combinés) : *composition, efficacité, fonctionnement et limite d'utilisation*
 - Air respirable
- CHOIX :
 - Choix de la (ou des) famille(s) d'appareils de protection des voies respiratoires
 - Détermination du niveau de protection [Facteur de Protection Nominal (FPN) / Assigné (FPA)]
 - Adaptation à la situation de travail / porteur (*Respiration humaine, aspects physiologiques*)
 - Essais d'ajustement
 - Appareils d'évacuation et de survie (ex : **Appareil d'évacuation à générateur d'oxygène chimique W95 de la société MSA**)
- UTILISATION (*Mode d'emploi du fabricant*) :
 - Contrôles avant utilisation : Etat général / Bon fonctionnement / Test d'étanchéité
 - Programme de protection Respiratoire
- STOCKAGE ET ENTRETIEN (*Mode d'emploi du fabricant*) :
 - Nettoyage et désinfection
 - Entretien et maintenance
 - Stockage
- REGLEMENTATION, NORMALISATION
- EXERCICES PRATIQUES
- EVALUATIONS

Méthodes pédagogiques :

Le stage s'appuie sur des exposés, des débats, des échanges entre stagiaires et des mises en situation.

Modalités d'évaluation :

Les modalités d'évaluation sont :

- **Une épreuve théorique** : le candidat devra répondre à un questionnaire à choix multiples ou à réponses courtes, portant sur sa connaissance du cadre réglementaire sur le port d'un « appareil de protection des voies respiratoires », et ses compétences en matière de prévention
- **Une épreuve pratique** : mise en situation avec port d'un appareil de protection des voies respiratoires, suivie, le cas échéant, d'une analyse avec le formateur.

Durée :

0,5 jour (3 heures de face à face pédagogique consécutifs + 0,5 heures d'évaluation)

Nombre de stagiaires :

10 stagiaires au maximum

Validation :

La validation de la formation est formalisée par la délivrance d'une « Attestation de Fin de Formation » avec avis favorable si réussite à l'épreuve théorique et pratique.

Validité :

Formation à renouveler aussi souvent que nécessaire.

Prix :

Demande d'un Devis